



agence d'urbanisme

n° 177

Février 2012

### Les transports collectifs contribuent au développement durable du territoire de l'agglomération orléanaise



photo : AUAO

Les transports en commun jouent un rôle essentiel dans les actions de développement durable de l'agglomération d'Orléans. Ils desservent une population dense, en augmentation, et font d'Orléans une des communes les moins énergivores de sa catégorie en matière de déplacements domicile-travail. Ils sont étroitement liés au développement de l'habitat et favorisent la mixité sociale, en permettant à tous d'accéder aux différents territoires.

Les enjeux à venir, inscrits dans le SCoT de l'agglomération d'Orléans, restent importants en termes de politique du logement, des transports, de services à la population afin de poursuivre le développement positif du territoire.

Introduit par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) de décembre 2000, le schéma de cohérence territorial (SCoT), approuvé le 18 décembre 2008, doit assurer l'équilibre des politiques sectorielles (programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain...), tout en respectant la démarche de développement durable.

Densifier raisonnablement l'espace urbain et favoriser les modes de déplacements les moins polluants (transport en commun, déplacements en mode doux) figurent parmi les cinq axes forts du SCoT de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Sur l'agglomération orléanaise, la desserte des zones les plus densément peuplées par les lignes de transport collectif facilite les déplacements de nombreux usagers et contribue au respect de l'environnement en proposant un mode de déplacement alternatif à la voiture. Ce diagnostic des territoires desservis par des grandes lignes de transport en commun permet de quantifier et de caractériser les populations concernées tout en identifiant les enjeux à venir.

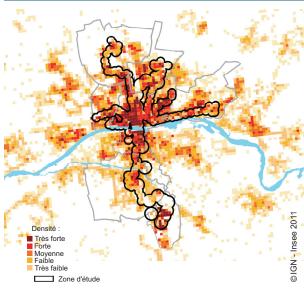
### Une zone densément peuplée

Avec plus de 4 100 habitants par km², la commune d'Orléans affiche une densité de population plutôt élevée par rapport à des villes comparables (plus de 100 000 habitants et relativement proches de Paris), du fait notamment de sa morphologie et de sa superficie limitée (27 km²).

La zone d'attraction directe des principaux axes de transport collec-

tif (cf. encadré « zone d'étude ») comprend 135 700 habitants. Elle couvre les deux tiers de la population des six communes étudiées (Fleury-les-Aubrais, Oli-

### Densité de population de l'agglomération d'Orléans



Source: Insee; DGI, Revenus fiscaux localisés 2008

vet, Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saran) et près de la moitié de leur superficie. Ce territoire affiche une forte densité de po-



pulation (4 235 habitants au km²), supérieure même à celle d'Orléans.

Ces cinq lignes structurantes irriguent les zones les plus peuplées, situées au centre et au nord d'Orléans, ainsi que des territoires plus éloignés à Orléans-Val, Olivet, Saran ou Fleury-les-Aubrais. Certaines zones peu denses, comme Olivet ou Saran, présentent un fort potentiel de développement démographique.

## Maintien de la population, avec des écarts selon les territoires

Entre 1999 et 2007 la population, s'est maintenue à Orléans alors qu'elle diminue sur la plupart des communes comparables, hormis Tours et Rouen. Malgré une stabilisation de sa population, le nombre de logements augmente plus fortement à Orléans que dans chacune des communes de comparaison.

Ces évolutions s'expliquent de plusieurs façons. Le nombre de personnes par logement diminue au fil du temps, phénomène dit de « décohabitation ». Il est lié en partie à la séparation des familles (départ des enfants, divorces, vie seul) mais également au vieillissement de la population. Une hausse de 7 % des logements à Orléans depuis 1999 a permis

#### La zone d'étude

La zone d'étude est la zone d'attraction directe des principaux axes de transport collectif, du réseau des transports de l'agglomération orléanaise (TAO). Ils correspondent à la première ligne de tramway\* et à quatre lignes majeures du réseau de bus\*\* dont le point de convergence est le pôle intermodal « gares d'Orléans ». Ces cinq lignes structurantes qui traversent les communes les plus peuplées de l'agglomération orléanaise représentent à elles seules 72 % de la fréquentation du réseau

en 2007. Elles ont pour particularité d'avoir une fréquence de passage des bus toutes les 10 à 15 minutes, et de 6 minutes en moyenne pour le tramway. La zone d'attraction directe d'une ligne de tramway est de 500 mètres en moyenne autour des stations tandis que celle d'une ligne de bus est de 300 mètres en moyenne autour des arrêts. C'est le cumul de ces aires d'influences qui permet de déterminer le corridor de desserte des transports en commun où le développement urbain est prioritaire.

La zone d'étude est découpée en onze sous-territoires, respectant les limites communales.

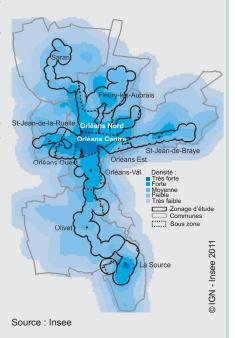
\*ligne A : Fleury-les-Aubrais - Orléans La Source

\*\*ligne 1 : Orléans – Olivet

ligne 3 : Orléans Pierre Chevallier – Orléans Bel-

ligne 4 : Saran – St-Jean-de-Braye

ligne 5 : St-Jean-de-la-Ruelle – Fleury-les-Aubrais



| De fortes disparités de densité de population |            |                     |                          |  |  |  |  |
|---|------------|---------------------|--------------------------|--|--|--|--|
|   | Population | Superficie<br>(km²) | <b>Densité</b> (hab/km²) |  |  |  |  |
| Orléans Centre                                | 22 245     | 2,5                 | 8 926                    |  |  |  |  |
| Orléans Nord                                  | 24 274     | 3,9                 | 6 167                    |  |  |  |  |
| Orléans-Val                                   | 14 946     | 2,5                 | 5 908                    |  |  |  |  |
| Orléans Ouest                                 | 7 429      | 1,3                 | 5 507                    |  |  |  |  |
| Orléans Est                                   | 4 140      | 0,8                 | 4 942                    |  |  |  |  |
| Orléans La Source                             | 13 316     | 2,9                 | 4 562                    |  |  |  |  |
| Zone - Saint-Jean-de-Braye                    | 6 223      | 1,4                 | 4 383                    |  |  |  |  |
| Zone - Saint-Jean-de-la-Ruelle                | 9 013      | 2,8                 | 3 197                    |  |  |  |  |
| Zone - Fleury-les-Aubrais                     | 14 246     | 4,6                 | 3 083                    |  |  |  |  |
| Zone - Saran                                  | 8 088      | 3,2                 | 2 547                    |  |  |  |  |
| Zone - Olivet                                 | 11 848     | 5,3                 | 2 247                    |  |  |  |  |
| Zone d'étude                                  | 135 723    | 32,1                | 4 235                    |  |  |  |  |
| Six communes de l'agglomération               | 205 102    | 100,5               | 2 041                    |  |  |  |  |

Source : Insee, Recensement de la population 2007

| Population et densité dans les villes de comparaison |                    |                          |           |                     |                       |  |  |
|--|--------------------|--------------------------|-----------|---------------------|-----------------------|--|--|
|  | Population<br>2007 | Évolu<br>entre 199<br>(% | 9 et 2007 | Superficie<br>(km²) | Densité de population |  |  |
|  |                    | population               | logements |                     | (hab/km²)             |  |  |
| Amiens   | 134 737            | - 0,6                    | 6,0       | 49                  | 2 724                 |  |  |
| Le Mans  | 144 164            | - 1,3                    | 7,3       | 53                  | 2 730                 |  |  |
| Reims  | 183 500            | - 2,0                    | 4,0       | 47                  | 3 913                 |  |  |
| Tours  | 136 578            | 2,8                      | 6,1       | 34                  | 3 975                 |  |  |
| Orléans  | 113 234            | 0,1                      | 7,4       | 27                  | 4 121                 |  |  |
| Caen   | 109 630            | - 3,8                    | 5,5       | 26                  | 4 266                 |  |  |
| Rouen  | 108 569            | 1,9                      | 7,3       | 21                  | 5 078                 |  |  |
| Ensemble   | 930 412            | - 0,5                    | 6,1       | 37                  | 3 829                 |  |  |

Source: Insee, Recensement de la population 1999 et 2007

de maintenir une quasi-stabilité de population.

Par ailleurs, les ménages, notamment les familles avec enfants, s'installent à la périphérie des villes-centre, à la recherche de logements plus spacieux et plus économiques.

La population située autour des axes de transport progresse de 1,1 % depuis 1999, plus fortement que sur la seule commune d'Orléans. Cette hausse s'explique principalement par un dynamisme de population dans les secteurs situés à Saran, Orléans Centre, Orléans-Val et Olivet, en lien avec une forte évolution du nombre de logements. Une hausse de population plus légère s'observe sur les territoires de Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-de-Braye. En revanche, ceux situés à Saint-Jean-de-la-Ruelle et à Orléans La Source ont perdu des habitants entre 1999 et 2007.

Il faut probablement y voir l'impact démographique prévisible des démolitions engagées dans le cadre des programmes de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) (Salmoneries-Prairies-Pincevent et La Source). L'achèvement des projets de reconstruction ainsi que l'arrivée de la deuxième ligne de tramway pour Saint-Jean-de-la-Ruelle de-



vraient contribuer à relancer le développement de ces secteurs.

# Un choix de localisation lié au profil des ménages

Orléans, comme les villes de taille comparable, se caractérise par une population jeune, notamment d'étudiants et de jeunes actifs, mais aussi de personnes âgées.

Les familles avec enfants sont soit situées dans les quartiers populaires de la ville, notamment les ZUS, soit dans les communes limitrophes comme à Saran, Fleury-les-Aubrais ou Saint-Jean-dela-Ruelle (surreprésentation localisée de jeunes de moins de 20 ans). Certains actifs, souvent des cadres, avec ou sans enfants sont aussi présents en centre ville dans des quartiers ayant une offre importante de service.

Les personnes de 60-74 ans se sont pour beaucoup installées à la périphérie pour accéder à la propriété lorsqu'ils hébergeaient encore leurs enfants.

Les plus de 74 ans sont plus près du centre ville, surreprésentés à Orléans-Val, Orléans Nord et Ouest et au sud de Saran et de Fleury-les-Aubrais. Olivet se distingue avec une répartition assez homogène de population selon l'âge ou le type de famille.

La forte proportion d'étudiants, de jeunes actifs et de retraités expliquent la surreprésentation des personnes vivant seules (45 %). Ce résultat est fortement lié aux caractéristiques de l'offre de l'in-

# Le suivi du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération orléanaise

Afin de mesurer et de suivre les impacts du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération orléanaise approuvé le 18 décembre 2008, un ensemble d'outils de suivi est mis en place par l'AgglO et ses partenaires : un observatoire des sites de reconquête urbaine, une analyse de la consommation de l'espace par photo-interprétation, un observatoire photographique du paysage et un suivi des territoires situés le long des principaux axes de transport en commun de l'AgglO, objet du partenariat avec l'Insee et l'AUAO.

En effet, un des axes retenus dans le SCoT est de favoriser prioritairement le développement urbain dans les secteurs desservis par les lignes structurantes de transport en commun. Afin d'analyser l'atteinte de cet objectif, l'AgglO a souhaité engager, dans un premier temps, un état zéro, sur la base des données du recensement de 2007, qui permettra de définir les principales caractéristiques de ces secteurs en termes de population, de logements, de marché immobilier, de fréquentation des transports en commun au moment de l'approbation du SCoT. Ces caractéristiques seront à l'avenir régulièrement observées afin d'analyser leurs évolutions en tenant compte des changements du réseau de transport en commun, et notamment de la mise en service de la deuxième ligne de tramway.

### Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

tra-mail d'Orléans où près de 60 % des logements sont d'une ou deux pièces. Les secteurs situés à Orléans La Source, Orléans Ouest ou Orléans Centre sont particulièrement concernés, avec plus de trois logements sur dix de cette catégorie, de moins de 50 m².

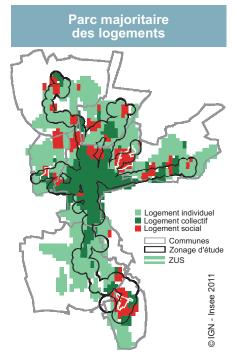
La périphérie de la zone d'étude possède une plus forte part de maisons individuelles, très recherchées par les familles mais aussi habitées par des retraités.

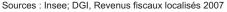
Enfin, les quartiers à forte part de logement social comprennent des populations jeunes, souvent des familles avec deux adultes mais aussi une surreprésentation de familles monoparentales.

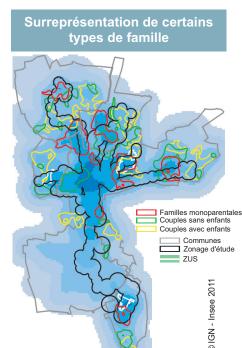
# Un marché immobilier concentré, essentiellement collectif

Sur les six communes de plus de 10 000 habitants, 8 320 transactions ont été enregistrées entre 2006 et 2008. Reflétant leur caractère très urbain, le marché des appartements est majoritaire, avec 68 % du marché immobilier.

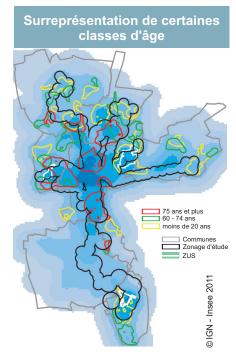
Au total, 83 % des appartements acquis





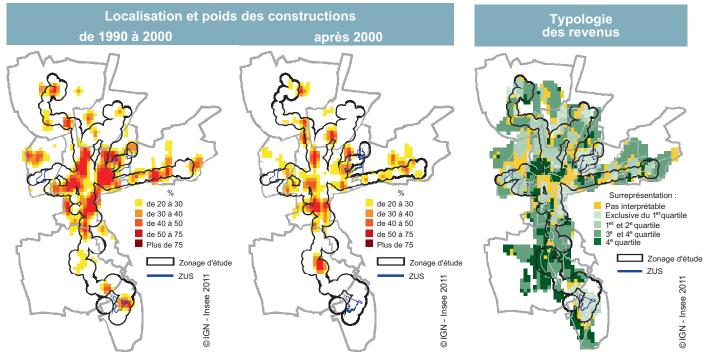


Source : Insee, Recensement de population 2007



Source : Insee, Recensement de population 2007





Sources: Insee; DGI, Revenus fiscaux localisés 2007

Sources : Insee : DGI, Revenus fiscaux localisés 2007

Sources : Insee ; DGI, Revenus fiscaux localisés 2007

entre 2006 et 2008, dans les six communes de l'agglomération d'Orléans, sont situés dans la zone d'attraction directe des transports en commun. Si les prix sont proches dans l'ancien, quel que soit le secteur (autour de 105 000 euros), l'écart sur le marché du neuf est bien plus important. Sur les six communes, les prix de marché hors du périmètre s'établissent à près de 126 000 euros contre 147 000 euros à proximité des lignes de transport étudiées. Ces niveaux plus élevés peuvent s'expliquer en partie par les services offerts sur ces secteurs (transports, commerces etc...). Par ailleurs, il est difficile

pour le neuf de rivaliser avec les prix de l'ancien, en lien avec le rehaussement des standards de performance énergétique ou la multiplication de mesures réglementaires qui accroissent les coûts de construction. Les prix moyens des appartements situés au centre de la zone ainsi qu'à Olivet ou Saint-Jean-de-Braye sont supérieurs à ceux situés à Saran, Saint-Jean-de-la-Ruelle ou Fleury-les-Aubrais. Un tiers des transactions du périmètre concerne les maisons individuelles. Les valeurs de ce marché restent relativement proches, que ce soit dans la zone d'attraction directe des transports en commun ou en dehors. Ce

marché est largement dominé par les biens « anciens » qui représentent neuf mutations sur dix. Sauf pour les appartements très récents, les prix des logements situés à proximité des axes de transport, ne sont pas dissuasifs pour des personnes privilégiant les services de proximité et leur facilité d'accès.

# Des disparités de revenus par territoire

La structure socioprofessionnelle de la population est similaire sur la zone étudiée à celle de l'ensemble des six communes. Cependant, il existe des

| Le marché immobilier entre 2006 et 2008 sur les six communes de plus de 10 000 habitants |          |                   |                       |   |  |                                 |  |
|--|----------|-------------------|-----------------------|---|--|---------------------------------|--|
|  |          | Nombre<br>d'actes | Prix moyen<br>(euros) | Surface<br>habitable<br>moyenne<br>(m²) | Surface<br>moyenne de<br>terrain<br>(m²) | Prix moyens<br>au m²<br>(euros) |  |
| Maison   |          |                   |                       |   |  |                                 |  |
| dana la zana diátuda   | ancien   | 707               | 222 453               | 112                                     | 434                                      | 1 979                           |  |
| dans la zone d'étude   | neuf     | 118               | 190 641               | 102                                     | 329                                      | 1 869                           |  |
| hors de la zone d'étude  | ancien   | 1 648             | 217 525               | 109                                     | 558                                      | 2 005                           |  |
| nors de la zorie d'élude   | neuf     | 123               | 201 418               | 108                                     | 375                                      | 1 870                           |  |
|  | ancien   | 2 355             | 219 004               | 110                                     | 521                                      | 1 985                           |  |
| Ensemble des six communes  | neuf     | 241               | 196 141               | 104                                     | 353                                      | 1 883                           |  |
|  | Ensemble | 2 596             | 216 882               | 110                                     | 505                                      | 1 976                           |  |
| Appartement  |          |                   |                       |   |  |                                 |  |
| done le mane difficiale  | ancien   | 3 674             | 106 381               | 56                                      | -  | 1 888                           |  |
| dans la zone d'étude   | neuf     | 664               | 146 676               | 61                                      | -  | 2 407                           |  |
| hors de la zone d'étude  | ancien   | 845               | 105 166               | 60                                      | -  | 1 750                           |  |
|  | neuf     | 75                | 125 886               | 56                                      | -  | 2 246                           |  |
|  | ancien   | 4 519             | 106 153               | 57                                      | -  | 1 861                           |  |
| Ensemble des six communes  | neuf     | 739               | 144 566               | 60                                      | -  | 2 391                           |  |
|  | Ensemble | 5 258             | 111 552               | 58                                      | -  | 1 939                           |  |

Prix en euros constants 2007

Source : AUAO, références immobilières Perval 2006 à 2008



nuances entre les différents secteurs de la zone. Si près de 11 % des habitants de la zone occupent un emploi de cadre, ils sont 18 % sur le secteur situé à Orléans Centre, entre 13 et 14 % à Orléans Est. Ouest ou à Olivet. À l'opposé, ils ne sont que 4 % à Orléans La Source ou Saint-Jean-de-la-Ruelle, également peu présents sur les territoires de Saran et Fleury-les-Aubrais. Ces deux secteurs ont une part d'ouvriers ou d'employés élevée (respectivement 37 et 38 %), comme Orléans Nord (Acacias, Blossières), Saint-Jean-de-Braye (Pont Bordeau, Richaudière) et Saint-Jean-de-la-Ruelle (Salmoneries, Prairies, Pincevent).

Ces disparités expliquent en partie les écarts de revenus relevés sur le territoire et se recoupent largement avec la répartition de l'offre de logement.

### Les transports en commun de plus en plus privilégiés pour les déplacements quotidiens

En matière de déplacements domicile-travail, la ville d'Orléans se caractérise par deux évolutions encourageantes : entre 1999 et 2007, une faible augmentation du nombre d'utilisateurs de voitures (+ 7,5 contre + 10,1 % pour les villes comparables; 2e position sur 8 après Reims) conjuguée à une très forte augmentation du nombre d'utilisateurs de transport en commun (+ 67 contre + 53 % pour les villes comparables ; 2<sup>e</sup> sur 8 après Rouen). La première ligne de tramway mise en service fin 2000 explique, en partie, cette situation – cette ligne représentant à elle seule 50 % de la fréquentation du réseau TAO. Le nombre important d'usagers de transport collectif permet à la commune d'avoir une efficacité carbone plus favorable que les villes de comparaison. Ainsi, un orléanais émet en moyenne 106 grammes de CO2 pour un trajet d'un kilomètre (pour le travail ou les études), soit 5 % de moins que dans les autres communes comparables. La distance domicile-travail étant équivalente aux autres villes, soit 16 km, les émissions totales par navetteur sont donc elles aussi inférieures à Orléans. Ceci est également lié à la superficie de la commune qui permet à de nombreux habitants de se déplacer à pied, en particulier dans le cœur d'agglomération. Ainsi, un orléanais sur sept déclare se rendre à son travail ou sur son lieu d'études, à pied, soit un peu plus que la moyenne des villes de comparaison. L'utilisation des deux-roues, qui tend à se renforcer, évolue cependant sur Orléans moins vite que sur la plupart des autres communes. L'entrée en service de l'offre « Vélo + » (système de location de vélo en libre service) en 2007 devrait contribuer à rattraper ce retard.

### Une fréquentation importante au sein du corridor structurant

En 2006, les usagers du réseau TAO ont été enquêtés sur l'ensemble des lignes desservant l'agglomération orléanaise. À cette occasion, 69 % des montées et descentes quotidiennes ont été enregistrées sur les lignes structurantes (soit une moyenne de 135 000 par jour).

La fréquentation s'avère forte sur les pôles d'attractivité que constituent les équipements scolaires (lycée Charles Péguy sur la ligne 1), les pôles administratifs (cité Coligny), les secteurs d'emploi et/ou de commerce (l'intermail d'Orléans). Les résultats traduisent une certaine dépendance des habitants aux transports collectifs pour leur mobilité (Argonne - La Source).

Le ratio des montées ou descentes par habitant permet d'apprécier le niveau de fréquentation des transports en commun. On relève ainsi en moyenne 0,7 montée ou descente par habitant sur l'ensemble de l'agglomération d'Orléans. Ce ratio s'élève dans la zone d'attraction directe des transports en commun (ratio de 1, soit autant de montées ou descentes que d'habitants) et atteint même 2,3 dans le secteur Orléans Centre, zone attractive et densément peuplée.

En d'autres termes, tout en augmentant le nombre d'usagers potentiels, la densité induit une meilleure fréquentation des transports en commun par habitant. En la matière, force est de constater que la première ligne de tramway, en se déployant dans les secteurs les plus denses et porteurs d'une nouvelle urbanisation, a eu un impact sur le territoire. Elle enregistre de loin les plus forts niveaux de fréquentation du réseau de transport en commun de l'agglomération.

### Les transports en commun favorisant la mixité sociale

(cf tableau page suivante)

Dans la zone d'attraction directe, les actifs utilisent autant les transports en commun que ceux de la commune d'Orléans (17,4 contre 18,1 %). Cependant, si sur les secteurs situés près du centre d'Orléans les transports collectifs sont souvent empruntés (par un actif sur cinq) les habitants des territoires situés à Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jeande-la-Ruelle ou Saran les sollicitent moins (de un sur six à un sur dix). La Source se différencie avec un taux d'utilisation de 23 %, le plus élevé de toutes les zones. La présence du tramway reliant ce quartier au centre ville explique ce résultat. Sur la zone de La Source la marche à pied est également très pratiquée, elle est privilégiée dans Orléans Centre où près d'un quart des habitants vont à pied à leur travail ou sur leur lieu d'études.

Les transports collectifs, importants vecteurs de mixité sociale, permettent d'accéder aux services et emplois présents sur le territoire. Les jeunes, les personnes âgées, les familles modestes ou les personnes n'ayant pas de véhicule sont nombreux dans les zones où les taux d'utilisation des transports en commun sont les plus élevés (centre ville, quartiers sensibles). Ils permettent surtout de désenclaver certains quartiers (Clos de la grande salle ; Lamballe à Fleury-les-Aubrais; l'Argonne ; La Source) et facilitent l'accès au centre ville d'Orléans.

La construction de la seconde ligne de tramway devrait accroître l'utilisation des transports en commun à l'est et à l'ouest d'Orléans, lieux où la population utilise encore beaucoup la voiture.

| Des transports en commun très utilisés à Orléans |  |                        |                                      |                        |           |                  |  |
|--|--|------------------------|--------------------------------------|------------------------|-----------|------------------|--|
|  | Évolution<br>du nombre d'utilisateurs<br>entre 1999 et 2007<br>% |                        | Part des personnes se déplaçant<br>% |                        |           |                  |  |
|  | en<br>voiture  | transport<br>en commun | en<br>voiture                        | transport<br>en commun | à<br>pied | en<br>deux-roues |  |
| Caen   | 10,3   | 40,5                   | 66,0                                 | 14,3                   | 12,2      | 4,4              |  |
| Amiens   | 13,3   | 37,8                   | 64,0                                 | 14,6                   | 13,9      | 4,9              |  |
| Le Mans  | 8,5  | 41,7                   | 63,7                                 | 15,8                   | 10,6      | 6,3              |  |
| Reims  | 7,2  | 46,5                   | 65,5                                 | 16,3                   | 11,8      | 3,6              |  |
| Tours  | 15,1   | 77,7                   | 58,8                                 | 16,8                   | 14,2      | 7,4              |  |
| Orléans  | 7,5  | 67,2                   | 59,5                                 | 18,1                   | 14,5      | 5,1              |  |
| Rouen  | 10,9   | 61,7                   | 53,0                                 | 21,1                   | 19,4      | 3,3              |  |
| Ensemble   | 10,1   | 52,8                   | 61,8                                 | 16,7                   | 13,6      | 5,0              |  |

Source : Insee, Recensement de la population 1999 et 2007



### Utilisation des différents modes de transport

nombre %

|                                |        | Part des                               | Part des personnes se déplaçant |                      |               |                                  |
|--------------------------------|--------|--|---------------------------------|----------------------|---------------|----------------------------------|
|                                | Actifs | personnes<br>ne se<br>déplaçant<br>pas | à<br>pied                       | en<br>deux-<br>roues | en<br>voiture | en<br>transports<br>en<br>commun |
| Zone - Saint-Jean-de-Braye     | 4 596  | 2,0                                    | 4,2                             | 4,6                  | 78,3          | 10,9                             |
| Zone - Saran                   | 3 646  | 3,6                                    | 4,2                             | 5,0                  | 75,9          | 11,3                             |
| Zone - Saint-Jean-de-la-Ruelle | 2 498  | 2,0                                    | 8,7                             | 4,3                  | 71,8          | 13,2                             |
| Zone - Olivet                  | 5 127  | 1,6                                    | 4,9                             | 3,9                  | 75,4          | 14,2                             |
| Orléans Nord                   | 3 611  | 1,8                                    | 14,1                            | 4,5                  | 64,3          | 15,3                             |
| Orléans-Val                    | 1 980  | 1,9                                    | 10,7                            | 6,2                  | 65,0          | 16,2                             |
| Zone - Fleury-les-Aubrais      | 6 338  | 2,4                                    | 6,0                             | 6,1                  | 67,2          | 18,3                             |
| Orléans Centre                 | 11 278 | 3,2                                    | 24,2                            | 4,8                  | 48,7          | 19,1                             |
| Orléans Est                    | 9 951  | 3,8                                    | 13,2                            | 5,3                  | 58,5          | 19,2                             |
| Orléans Ouest                  | 6 908  | 2,7                                    | 9,3                             | 5,3                  | 62,1          | 20,6                             |
| Orléans La Source              | 4 219  | 2,9                                    | 17,6                            | 3,8                  | 52,8          | 22,9                             |
|                                |        |  |                                 |                      |               |                                  |
| Zone d'étude                   | 60 152 | 2,7                                    | 12,2                            | 4,9                  | 62,8          | 17,4                             |
| Hors zone d'étude              | 30 345 | 2,5                                    | 6,7                             | 5,3                  | 73,6          | 11,9                             |
| Ensemble des six communes      | 90 497 | 2,7                                    | 10,4                            | 5,0                  | 66,3          | 15,6                             |

Source: Insee, Recensement de la population 2007

### Pour en savoir plus

- « Brest métropole océane, un nouveau regard sur la ville : les lieux d'habitat influencés par l'Histoire », *Les Dossiers d'Octant*, Insee Bretagne n° 53, juillet 2010.
- « Aire urbaine de Poitiers : concentration des emplois et mobilité professionnelle accrue », *Décimal*, Insee Poitou-Charentes, n° 298, décembre 2009.
- « Les déplacements à Nantes métropole : la pole position de la voiture contestée », Études, Insee Pays de la Loire, n° 80, novembre 2009.
- « Regards sur les quartiers des grandes villes de la Nièvre et de l'Yonne », *Dimensions : dossier*, Insee Bourgogne, n° 54, novembre 2009.
- « Les signes de la diversité toulousaine : perspectives villes », 6 Pages de l'Insee, Insee Midi-Pyrénées, n° 115, novembre 2008.

### Méthodologie

### Les communes de l'agglomération de plus de 10 000 habitants

L'étude porte sur les territoires des communes de l'agglomération ayant plus de 10 000 habitants car l'Insee dispose pour ces communes du répertoire d'immeubles localisés, ce qui permet la géolocalisation d'un certain nombre d'informations.

### Les communes de comparaison

Le choix a été fait de situer la commune d'Orléans parmi des communes de comparaison, en termes de densité et de caractéristiques de population et de mode de transport. Les critères permettant de définir ces communes sont les suivants :

Directeur de la publication Dominique Perrin

Coordination des études Olivier Aguer

#### **Équipe de projet** Annie Clerzau

Vincent Monchatre
Pascale Casamayou

#### Rédaction en chef

Philippe Calatayud Jacqueline Duvey-Pilate

Maquettiste / Webmestre Christian Leguay / Yves Dupuis

Relations médias Martine Blouin Hortense Robert tes : Caen, Tours, Reims, Le Mans, Rouen et Amiens.

# Carroyage, une nouvelle méthode pour représenter un territoire

Les nombreuses données issues du recensement et de sources administratives utilisées dans cette étude ne portent pas uniquement sur des zonages habituels (commune, quartier) mais sur un maillage continu du territoire formé de carreaux de 200 mètres de côté.

Construit sans a priori sur ce que doivent être les zonages d'intervention ou de gestion, le carroyage permet une vision impartiale des phénomènes et est naturellement à même de surligner les zones à enjeu. Un carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe.

L'appartenance à un carreau se fait par une opération mathématique sur les coordonnées géographiques individuelles (partie entière). À chaque ménage est attribuée une position géographique précise.

En caractérisant des zones en fonction de l'intensité d'un phénomène (forte pro-

portion de personnes âgées ou de familles avec enfants par exemple, ou typologie de revenu ou de logements) les cartes présentées dans le document permettent de mesurer certaines particularités territoriales.

### Les émissions de CO<sub>2</sub>

Les émissions de CO<sub>2</sub> par les voitures sont estimées au moyen du modèle mathématique Copert 4 (COmputer Program to calculate Emissions from Road Transport) de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Ce modèle effectue ses calculs en fonction des caractéristiques du parc automobile (âge, consommation de carburant au kilomètre, cylindrée), de la vitesse de locomotion et de la distance parcourue. La distance entre communes est calculée par le distancier Loxane, lequel détermine le trajet routier le plus rapide, le décompose en tronçons, et évalue pour chacun d'entre eux la vitesse moyenne des automobiles. Tous ces calculs sont alimentés en amont principalement par les statistiques des navettes domicile-travail du recensement de la population.

#### Institut national de la statistique et des études économiques

Direction régionale du Centre 131 rue du faubourg Bannier 45034 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 69 52 52 - Fax : 02 38 69 52 00

population

de 100 000 à

200 000 habi-

tants, com-

éloignée de

Paris. Ainsi,

Orléans est

comparée

aux commu-

nes suivan-

peu

mune